

CONSEIL GENERAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du 26 Juin 2009

Commission n° 1 - Aménagement Durable, du Développement Économique et de l'Emploi

Commission n° 7 - Finances

DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL N° 1/07

OBJET : Projet de contrat rural de Sainte-Aulde.

- Canton de La Ferté-sous-Jouarre.

Résumé : La proposition qui suit relève du programme "Actions d'aménagement/Contrats ruraux". Elle porte sur un projet de contrat rural relatif à la commune de Sainte-Aulde. Elle représente une individualisation de crédits de 105 000 € sur l'autorisation de programme 2009.

PROJET DE DEUXIEME CONTRAT RURAL DE LA COMMUNE DE SAINTE-AULDE

La commune de Sainte-Aulde (604 habitants) a déjà réalisé un premier contrat rural signé en 2003 qui portait sur l'aménagement de la mairie, de ses abords et sur l'aménagement d'une salle d'exposition.

Avec ce deuxième projet agréé par le conseil municipal le 15 mai 2009 la commune envisage la réhabilitation et la mise aux normes en terme d'accueil de son groupe scolaire maternelle :

- L'aménagement de salles de classe et de fonction maternelle..... 262 400 € HT

Les salles de classe, de repos et de motricité, seront situées sur le devant de l'école, au niveau du rez-de-chaussée, en utilisant également les espaces de l'ancienne mairie. A cette occasion, une rénovation complète du bâtiment et de ses diverses installations sera effectuée.

- L'aménagement des locaux annexes de l'école.....205 100 € HT

Au rez-de-jardin sur la face arrière du bâtiment, seront réalisés un préau et des locaux de rangement pour les jeux et divers objets mobiliers. La rénovation de la chaufferie complètera la mise à niveau des installations techniques.

- L'aménagement des abords des bâtiments..... 23 100 € HT

Elle consistera à stabiliser un mur de soutènement vétuste aux abords du rez-de-jardin, à traiter le revêtement de différents ouvrages extérieurs en fer et en bois et à réaliser les aménagements de réseaux nécessaires.

- Montant total.....490 600 € HT (écrêté à 300 000 € HT)
- Subvention du Département 105 000 € HT
- Subvention prévisible de la Région.....135 000 € HT
- Participation de la commune250 600 € HT

Je vous remercie de bien vouloir vous prononcer sur cette proposition, et si vous en êtes d'accord, affecter à cette opération une somme de **105 000 €** sur l'autorisation de programme 2009 de **2 800 000 €**, ouverte au programme « Action d'aménagement/contrats ruraux », lors du vote du budget primitif de cette année, qui laissera un montant de **2 695 000 €** disponible sur cette autorisation de programme.

Le Président du Conseil général,

Vincent ÉBLÉ

Dossier n° 1/07 des rapports soumis à la commission
n° 1 - Aménagement Durable, du Développement Économique et de l'Emploi

Rapporteurs : M. CAPARROY
Commission n° 1 - Aménagement Durable, du Développement Économique et de
l'Emploi

M. RIGAULT
Commission n° 7 - Finances

Séance du 26 Juin 2009

OBJET : Projet de contrat rural de Sainte-Aulde.

LE CONSEIL GENERAL DE SEINE-ET-MARNE

Vu le rapport du Président du Conseil général,

Vu l'avis de la Commission n° 1 - Aménagement Durable, du Développement Économique et de
l'Emploi,

Vu l'avis de la Commission n° 7 – Finances,

DECIDE

Article 1 : d'approuver le projet de contrat rural suivant :

- deuxième contrat rural de la commune de Sainte-Aulde,

Article 2 : d'autoriser le Président du Conseil général à signer ce projets avec la commune
mentionnée à l'article 1^{er} de la présente délibération, au nom du Département,

Article 3 : d'attribuer une subvention pour un montant total de **105 000 €** au titre du
projet de contrat rural mentionné à l'article 1^{er} de la présente délibération, de la manière suivante :

- **105 000 €** au profit de la commune de Sainte-Aulde.

LE PRESIDENT,

V. ÉBLÉ

